

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE NÉGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFÉDÉRATION (CNPC)

Comptes de la Confédération : des prévisions exceptionnelles – Le personnel doit pouvoir en profiter

Très vraisemblablement, l'exercice budgétaire 2017 pourra s'inscrire dans la série des comptes de la Confédération toujours positifs de ces dernières années. Selon les prévisions, l'excédent structurel se montera à 1,5 milliard de francs, les comptes bouclant sur un résultat supérieur de 800 millions de francs à ce qui avait été budgétisé. Et cette fois à nouveau, ce résultat exceptionnel est dû tant à des recettes qu'à des économies supérieures aux montants budgétés.

Il est plus que temps qu'un signal positif soit donné au personnel. Dans la caisse de pensions en effet, un énorme démantèlement des prestations menace, en raison de la baisse du taux technique, si la Confédération n'intervient pas avec un financement additionnel. Actuellement, les commissions financières des deux Chambres débattent de crédits supplémentaires pour l'année 2017 et des annonces tardives concernant le budget 2018. Les mesures d'accompagnement relatives au 2^e pilier font partie de ce train de mesures que le Conseil fédéral propose au Parlement. Pour ne couvrir même qu'à moitié les besoins financiers de la caisse de pensions, au moins 160 millions de francs sont nécessaires. Et aussi dans ce qui est le meilleur des cas, le personnel perdra toujours jusqu'à 5 % de ses droits dans le 2^e pilier.

La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), qui se compose des associations suivantes : APC, Garanto, SSP et APfedpol, attend du Parlement qu'il soutienne ces mesures d'accompagnement destinées à la caisse de pensions. La situation du 2^e pilier est difficile dans toutes les entreprises. On ne comprendrait absolument pas pourquoi, étant donné ces prévisions budgétaires aussi bonnes, précisément la Confédération ne serait pas en mesure de corriger quelque peu le démantèlement des prestations de la caisse de pensions. N'oublions pas qu'aujourd'hui déjà, le personnel de la Confédération paie un prix fort qui se répercute dans le bon résultat des comptes : depuis 2015, plus aucune hausse générale des salaires n'a de fait été accordée.

La CNPC s'attend à ce que le personnel puisse profiter du résultat exceptionnel des comptes.

Renseignements :

- Christof Jakob, président du SSP et secrétaire du SSP, 077 447 29 03
- Maria Bernasconi, secrétaire générale de l'APC et vice-présidente de la CNPC, 078 718 71 13